PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 3 novembre 2008, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption des procès-verbaux des 6 et 21 octobre 2008.
- 3. Suivi des procès-verbaux.
 - a. Résolution # 08-107 Le montant a été corrigé pour enlever la TPS non admissible, puisque remboursée pour un montant corrigé à : 16 022,81 \$.
- Correspondance et dépôt de document.
 (Portrait de la situation financière au 1^{er} novembre 2008)
- 5. Adoption des dépenses.
- 6. Demande d'aide financière
 - a. Association bénévole de l'Île d'Orléans
 - b. Club Mi-Temps (FADOQ) Soirée de Noël
 - c. Club optimiste Île d'Orléans
 - d. Feuillet paroissial parution 2009
 - e. CRSP hockey Saison 2008-2009
- 7. Dépôt du rapport du maire.
- Adoption du règlement # 08-075. Permettant de modifier le règlement établissant la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré.
- 9. Résolution choix du fournisseur de mazout saison 2008-2009.
- 10. Résolution Adoption du calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2009.
- Résolution Achat du logiciel de gestion municipale de la Corporation Informatique Bellechasse.
- Résolution Achat d'une souffleuse pour l'ouverture de la patinoire municipale et des accès au centre le Sillon.
- Résolution d'appui à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Dossier services de gardes – Places attribuées dans la région.
- 14. Résolution d'appui à la Communauté métropolitaine de Québec Dossier programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.

- 15. Motion de félicitations Responsable et bénévoles pour l'activité Orléans l'Île ouverte tenue à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans les 6 et 7 septembre 2008.
- 16. Varia
 - a. M.R.C.
 - b.
- 17 Période de questions.
- 18 Levée de la séance.

08-115 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-116 Item 2 Adoption des procès-verbaux des 6 et 21 octobre 2008.

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Lina Labbé et appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal.

a) Résolution # 08-107 – Le montant a été corrigé pour enlever la TPS non admissible, puisque remboursée pour un montant corrigé à : 16 022,81 \$.

08-117 Item 4 Correspondance et dépôt de document.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Jean Rompré que le conseil municipal accepte, tel que présenté, le dépôt du document dressant le portrait de la situation financière au 1^{er} novembre 2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-118 Item 5 Adoption des dépenses.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Lina Labbé que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 91 076,13 \$ et 14 721,17 \$ pour des dépenses totales de 105 797,30 \$ soient adoptés.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière.

08-119

a. Association bénévole de l'Île d'Orléans.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyée par Lauréanne Dion que la somme de 150 \$ soit versée à l'Association Bénévole de l'Île d'Orléans pour l'appuyer dans ses activités de soutien à domicile offertes aux résidents de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-120

b. Club mi-temps FADOQ - Soirée de Noël.

Il est proposé par Jean Rompré et appuyée par Lina Labbé que l'usage de la grande salle du centre le Sillon soit offert gracieusement au Club mi-temps FADOQ de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à titre de contribution au succès de leur soirée de Noël 2008, le 20 novembre prochain.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-121

c. Club Optimiste Île d'Orléans.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyée par Dominique Labbé que la somme de 50 \$ soit versée au Club Optimiste Île d'Orléans à titre de contribution pour l'année 2008-2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-122

d. Feuillet paroissial - Parution 2009.

Il est proposé par Jean Rompré et appuyée par Jacques Drolet que la somme de 100 \$ soit versée à la fabrique Sainte-Trinité d'Orléans pour la publicité de la municipalité dans le feuillet paroissial en 2009.

e. CRSP hockey - Saison 2008-2009

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyée par Jean Rompré que la somme de 402 \$, représentant une subvention de 20 % par joueur, soit versée par la municipalité pour compenser une partie de la surprime demandée aux 4 joueurs de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans inscrits au hockey mineur Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans pour la saison 2008-2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 Dépôt du rapport du maire.

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je désire vous entretenir sur le développement du projet d'assainissement des eaux usées dans le village. En effet, nous avons reçu les autorisations du ministère des Affaires municipales et des Régions et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministère des Transports a également confirmé sa participation financière pour la partie des travaux de collecte des eaux usées passant sous le Chemin Royal.

Suite à la hausse des coûts des travaux due aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant au prolongement du point de rejet des eaux usées au fleuve Saint-Laurent et à la hausse du coût du pétrole, nous sommes dans l'obligation de demander une aide financière accrue au ministère des Affaires municipales et des Régions, aide nécessaire pour la réalisation de ce projet. Une réponse dudit ministère est en attente.

Le site Web de la municipalité devait être mis en ligne en début de l'année 2009. Une panoplie de renseignements y sera disponible, tels que procèsverbaux, règlements municipaux, règlements d'urbanisme, etc.

Au cours de l'année 2009, une somme de 50 000 \$, provenant du Pacte rural, sera injectée dans les infrastructures de la Halte routière, dans le but de lui refaire une beauté.

Le Conseil municipal continuera à mettre tous les efforts nécessaires afin que la population de Saint-François, qui le désire, ait accès à l'Internet haute vitesse.

Avant de dresser la situation prévue pour l'exercice 2008, vous mentionner simplement que l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 clôturait avec un surplus de 78 592 \$.

Revenus et dépenses prévus : 575 019 \$

Résultats des revenus et affectations : 605 687 \$,

• Dépenses et investissements : 527 095 \$.

Voici la situation prévisible pour l'exercice financier 2008

• Revenus et affectations : 638 000 \$

• Dépenses et investissements : 560 000 \$

• Surplus: 78 000 \$

De plus, le surplus ne tient pas compte ni des intérêts sur les taxes à recevoir, ni des montants à recevoir du gouvernement provincial.

La rémunération des élus devrait être la suivante :

Pour le maire 669 \$ par séance ordinaire et 150 \$ par séance extraordinaire.

Pour les conseillères et conseillers : 217 \$ par séance ordinaire et 50 \$ par séance extraordinaire.

En terminant, je tiens à remercier chaque membre du Conseil municipal pour leur précieuse collaboration, ainsi que le directeur général pour son excellent travail.

Le maire,

Yoland Dion

08-124 Item 8 Adoption du règlement # 08-075. Permettant de modifier le règlement établissant la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré.

Attendu que la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré a été établie suite à la publication du Décret 1243-99 du gouvernement du Québec, entré en vigueur le 15 décembre 1999;

Attendu que l'entente établissant la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré a été amendée et que ces modifications sont entrées en vigueur le 23 mai 2002, suite à la publication du Décret 458-2002;

Attendu qu'il y a lieu de modifier à nouveau l'entente existante relativement à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 6 octobre 2008;

Attendu qu'une dispense de lecture a été demandée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 6 octobre 2008;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Lina Labbé

Et

Il est résolu

Que le présent règlement # 08-075, intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente existante relative à la cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré. », soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2:

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, ayant adhéré à l'entente précitée, autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente conclue relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3:

Le maire, monsieur Yoland Dion et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Marco Langlois sont autorisés à signer ladite entente.

Article 4:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-125 Item 9 Résolution choix du fournisseur de mazout saison 2008-2009.

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a invité quelques fournisseurs de mazout desservant l'Île d'Orléans à répondre à son appel d'offres pour la fourniture de mazout servant au chauffage du centre le Sillon pour la saison 2008-2009;

Attendu que les offres suivantes ont été reçues;

- 1- Les Huiles Simon Giguère: Prix à la rampe (OBG) + .0160 \$
- 2- Les Huiles Desroches: Prix à la rampe + .0250 \$
- 3- Les Huiles Garant : Prix à la rampe + 0.185 \$
- 4- Le Groupe Dufresne : Prix à la rampe + 0.200 \$

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

Que le fournisseur de mazout soit : Les Huiles Simon Giguère inc. pour la saison 2008-2009 au tarif de : Prix à la rampe (OBG) + 0.0160 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-126 Item 10 Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2009.

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence

Il est proposé par Lina Labbé, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009, qui débuteront à 20 h;

■ le lundi 6 juillet

■ le lundi 3 août

■ le mardi 8 septembre ■ le lundi 5 octobre

■ le lundi 12 janvier
■ le lundi 2 février
■ le lundi 2 mars
■ le lundi 6 avril
■ le lundi 4 mai

■ le lundi 4 mai ■ le lundi 9 novembre ■ le lundi 1^{er} juin ■ le lundi 7 décembre

Attendu que le fournisseur actuel de service de logiciel de gestion municipale, PG Govern, a décrété des augmentations des frais, de son Contrat d'Entretien et de Soutien des Applications, de 25 % en 2008 et de 5 % en 2009;

Attendu que cette augmentation semble injustifiée pour une petite municipalité comme la nôtre;

Attendu que la Corporation Informatique Bellechasse offre des services de logiciel de gestion municipale similaire dont les frais annuels de gestion représentent une économie de 43 % par rapport à ceux de PG Govern soit la somme de 1 535 \$ pour la seule année 2009;

Attendu que la Corporation Informatique Bellechasse est une entreprise de type coopérative, ce qui donne à ses sociétaires une plus grande influence dans les décisions d'entreprise que dans celle d'un holding appartenant à une société américaine;

Attendu que malgré ladite économie, ce changement de logiciel, sera rentabilisé sur quelques années;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Lauréanne Dion

Εt

Il est résolu

Que soient autorisés l'achat et l'implantation du logiciel de gestion municipale de la Corporation Informatique Bellechasse;

Que la somme requise à cet achat, incluant la formation et les taxes non remboursées et telles qu'elle apparaît dans la soumission datée du 14 octobre 2008, soit : 10 200 \$ soit financée à même le fonds de roulement de la municipalité;

Que le remboursement du fonds de roulement soit effectué sur une période de cinq (5), à raison de 2 050 \$ par année à compter de l'année 2009.

Que cette opération soit intégrée dans le prochain budget de la municipalité pour l'exercice 2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-128 Item 12 Résolution – Achat d'une souffleuse pour l'ouverture de la patinoire municipale et des accès au centre le Sillon.

Attendu que l'état de la souffleuse actuelle de la municipalité demande des réparations de plus en plus onéreuses chaque année;

Attendu que des vérifications de : prix, marque, modèles et de disponibilités ont été effectuées;

Attendu qu'il apparaît souhaitable d'un point de vue administratif d'amortir cet achat;

En conséquence

Il est proposé par Lina Labbé, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

Que soit autorisé l'achat d'une souffleuse à neige de marque Husqvarna modèle 1330SB-XLS, du garage Normand Labbé, pour la somme de 2 075 \$ plus taxes, incluant escompte et échange de la souffleuse actuelle;

Que la somme requise à cet achat, soit financée à même le fonds de roulement de la municipalité;

Que le remboursement du fonds de roulement soit effectué sur une période de cinq (5), à raison de 450 \$ par année à compter de l'année 2009.

Que cette opération soit intégrée dans le prochain budget de la municipalité pour l'exercice 2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-129 Item 13 Résolution d'appui à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Dossier services de garde – Places attribuées dans la région.

Attendu qu'une entente de collaboration entre la CRÉ de la Capitale-Nationale et le ministère de la Famille et des Aînés a été conclues en janvier 2008 afin de procéder à l'identification des besoins spécifiques de la région et à la recherche de solutions en vue d'augmenter l'accessibilité des services de garde éducatifs;

Attendu que le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a fait appel aux CRÉ de chaque région afin de favoriser la complémentarité et l'efficacité de ses interventions ainsi qu'une répartition appropriée des 18 000 nouvelles places au Québec, dont le développement est prévu d'ici 2012;

Attendu que pour se forger une opinion et produire un rapport à la ministre, la CRÉ a travaillé avec un comité régional, dont les recommandations ont été soumises à plus de 70 personnes lors d'une journée régionale de consultation;

Attendu que les députés provinciaux ont également été consultés sur cette question et se sont montrés réceptifs aux recommandations;

Attendu que l'une des recommandations les plus importantes du rapport prévoit l'attribution d'un nombre minimum de 1 000 places à contribution réduite à la région de la Capitale-Nationale **dès cette année** puisque la région fait face à un véritable *boom* des naissances;

Attendu que suite à l'attribution des 1 000 premières places, il a également été recommandé de planifier le développement subséquent en fonction de l'information obtenue grâce notamment à la mise en place d'un système centralisé de gestion de l'attente ou grâce à d'autres travaux qui nous donneraient une meilleure compréhension des déficits;

Attendu qu'une des recommandations était d'attribuer des places en collaboration avec un comité aviseur, mis sur pied par la CRÉ et qui aurait comme mandat d'analyser les projets et d'aviser la ministre sur ceux à retenir;

Attendu que la ministre, unilatéralement et sans s'adjoindre de comité aviseur, a attribué seulement 849 places pour la région de la Capitale-Nationale, sur les 18 000 places supplémentaires pour le Québec;

Attendu que de l'avis de la CRÉ et de ses partenaires, ce nombre est largement insuffisant pour combler les besoins de la région;

Attendu que la méthodologie d'estimation du ministère de la Famille et des Aînés pour calculer le nombre de places déficitaires est très discutable;

Attendu que la CRÉ, dans le cadre de sa consultation et de la confection de son rapport, a travaillé dans une optique où un premier appel de projets devait se faire pour 9 000 places et un second ultérieurement pour les 9 000 autres places, tel que cela avait été présenté par la ministre;

Attendu que dans les faits, la ministre a choisi d'attribuer dès maintenant les 18 000 nouvelles places et que la région s'en trouve fortement pénalisée puisque les demandes de places supplémentaires devaient se faire en fonction de nouvelles informations obtenues;

Attendu que certains promoteurs de projets planifiaient déposer leur demande lors du second appel de projets pour les 9 000 places restantes et que dans ce contexte, ils ne pourront plus le faire, les 18 000 places étant toutes attribuées;

Attendu que le rapport déposé à la ministre signalait entre autre, le fait que la ville de Québec accueille également dans ses services de garde près de 200 enfants qui proviennent de la région de Chaudière-Appalaches et que ces places représentent 2,7 % des places de la ville de Québec et ne sont donc pas disponibles pour les enfants de notre région;

En conséquence

Il est proposé par Jean Rompré, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans partage la déception de la CRÉ de la Capitale-Nationale quant au nombre de places qui ont été attribuées à la région et à l'absence de concertation avec la CRÉ dans le processus d'attribution desdites places;

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la proposition de la CRÉ de la Capitale-Nationale pour la mise en place d'un nouveau dialogue visant l'augmentation du nombre de places pour ainsi mieux combler les besoins criants de la région;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Famille et des Aînés, madame Michelle Courchesne ainsi qu'à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-130 Item 14 Résolution d'appui à la Communauté métropolitaine de Québec

 Dossier programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.

Attendu que les municipalités québécoises appuient le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Attendu que la lutte aux changements climatiques dépasse les strictes frontières municipales, qu'elle concerne l'ensemble de la société et qu'elle interpelle le gouvernement du Québec;

Attendu qu'en dépit du fait que la plus part des municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines ont donné suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 en adoptant des plans de gestion des matières résiduelles fixant à 60 % l'objectif de récupération et de valorisation des matières résiduelles, peu d'entre elles atteindront l'objectif fixé selon le calendrier;

Attendu que le gouvernement élabore une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles;

Attendu qu'il est essentiel que des efforts importants soient déployés pour traiter annuellement les matières putrescibles des territoires visés par les plans de gestion des matières résiduelles, ce qui implique notamment l'implantation de collecte et de technologies capables de traiter et de mettre en marché l'important volume ainsi récupéré;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Québec a adopté le 8 novembre 2007 une résolution demandant au gouvernement la création d'un programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes afin de financer les équipements et technologies environnementales municipaux permettant d'atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de contribuer au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Québec a déposé un mémoire lors des audiences en mars 2008 de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale portant sur l'élaboration par le gouvernement d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles;

Attendu que ledit mémoire contenait une recommandation sur le dossier de la valorisation des matières organiques dont le texte était le suivant :

« De créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des résidus ultimes et des matières organiques, en incluant les boues;

- Que ce programme reconnaisse les projets déjà réalisés en regard d'infrastructures de valorisation des matières organiques, des résidus ultimes et des boues;
- D'engager, dès le prochain budget provincial, les montants nécessaires à ce programme des infrastructures de valorisation afin d'assurer la réussite de la mise en application de la Politique;
- D'instaurer dans les meilleurs délais un comité mixte Québec/Municipalités pour la conception d'un tel programme de financement et ses modalités d'application, et de préciser une hiérarchie des filières de valorisation des matières organiques, incluant les boues et des résidus de bois, sur la base du principe de cycle de vie; »

Attendu que la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a souligné de façon répétitive dans son rapport la nécessité de créer un programme de financement pour les infrastructures de valorisation des matières résiduelles;

Attendu que les municipalités sont à faire des choix technologiques permettant la valorisation des matières organiques et à préparer les budgets annuels;

Attendu qu'il convient d'appuyer le renouvellement de la demande de la Communauté métropolitaine de Québec, de créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la demande de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières et de contribuer au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales, aux députés de la région de Québec et à la Communauté métropolitaine de Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-131 Item 15 Motion de félicitations – Responsable et bénévoles pour l'activité Orléans l'Île ouverte tenue à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans les 6 et 7 septembre 2008.

Attendu que la tenue de l'activité Orléans l'Île ouverte, les 6 et 7 septembre 2008, sur les territoires des municipalités de Sainte-Famille et de Saint-François a été, de l'avis général, couronnée de succès;

Attendu que ce résultat n'aurait pu être possible, sans l'apport des nombreux bénévoles ayant généreusement offert leur aide;

En conséquence

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Qu'une motion de félicitations soit décernée à cette vaillante équipe.

Que cette motion souligne plus particulièrement les efforts exceptionnels de deux citoyens de notre municipalité soit : messieurs Jean Rompré et Pierre Pruneau.

Que leur soit remis une copie conforme de la présente motion pour qu'ils puissent à leur tour la transmettre aux personnes concernées.

Item 16 Varia

- a) MRC
- b)

Item 17 **Période des questions.**

08-132 Item 18 Levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion il est 22 h 20.